231273

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Vailhauquès

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 05 février 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme **du 25 février au 26 mars 2026 inclus**, soit un total de 30 jours consécutifs.

La modification a pour objet de procéder à l'ouverture à l'urbanisation partielle des zones 2AU « Champ de Roger » et « Les Combals », la suppression de l'emplacement réservé pour programme de logements locatifs sociaux sur la parcelle AE 110 et sa compensation dans les nouvelles opérations ainsi que le reclassement de la zone 2AU « Champs de La Coste » en zone naturelle N1. Le dossier comprend une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le maître d'ouvrage est la Mairie de Vailhauquès, représentée par M. Hussam Al Mallak, maire. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du service Urbanisme.

Par décision n°E26000007/34 en date du 27/01/2026, Mme Sophie ARMING, technicienne territoriale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier. M. Jacques ARMING est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h, mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également accessible :

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie sur demande auprès du secrétariat, aux jours et heures sus mentionnés,

- sur le site internet de la commune : ville-vailhauques.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre ouvert à cet effet en Mairie, aux jours et heures sus mentionnés,

- en les adressant par courrier postal à Mme la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie – 41, rue de l'Espandidou – 34570 Vailhauquès

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pub.vailhauques@gmail.com

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- mercredi 25 février 2026, de 9h à 12h,

- jeudi 12 mars 2026, de 9h à 12h,

- jeudi 26 mars 2026, de 14h à 17h.

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera de 30 jours pour transmettre au Maire et à la Présidente du Tribunal administratif son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie sera adressée par le Maire à la Préfète de l'Hérault.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage à la Mairie et sur les panneaux d'affichage public de la commune ainsi que sur le site internet de la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification n°3 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM578199, N°231273) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre Dimanche 34**

Date de parution : 08/02/2026

Coût de l'annonce :

Parution	716,12 € HT
logo	90,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	163,78 €
Total TTC :	982,70 €

Fait à Montpellier, le 6 Février 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

231274

RAPPEL ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Vailhauquès

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 05 février 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme **du 25 février au 26 mars 2026 inclus**, soit un total de 30 jours consécutifs.

La modification a pour objet de procéder à l'ouverture à l'urbanisation partielle des zones 2AU « Champ de Roger » et « Les Combals », la suppression de l'emplacement réservé pour programme de logements locatifs sociaux sur la parcelle AE 110 et sa compensation dans les nouvelles opérations ainsi que le reclassement de la zone 2AU « Champs de La Coste » en zone naturelle N1. Le dossier comprend une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le maître d'ouvrage est la Mairie de Vailhauquès, représentée par M. Hussam Al Mallak, maire. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du service Urbanisme.

Par décision n°E26000007/34 en date du 27/01/2026, Mme Sophie ARMING, technicienne territoriale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier. M. Jacques ARMING est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h, mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également accessible :

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie sur demande auprès du secrétariat, aux jours et heures sus mentionnés,

- sur le site internet de la commune : ville-vailhauques.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre ouvert à cet effet en Mairie, aux jours et heures sus mentionnés,

- en les adressant par courrier postal à Mme la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie – 41, rue de l'Espandidou – 34570 Vailhauquès

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pub.vailhauques@gmail.com

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- mercredi 25 février 2026, de 9h à 12h,

- jeudi 12 mars 2026, de 9h à 12h,

- jeudi 26 mars 2026, de 14h à 17h.

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera de 30 jours pour transmettre au Maire et à la Présidente du Tribunal administratif son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie sera adressée par le Maire à la Préfète de l'Hérault.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage à la Mairie et sur les panneaux d'affichage public de la commune ainsi que sur le site internet de la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification n°3 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM578201, N°231274) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 34**

Date de parution : 02/03/2026

Coût de l'annonce :

Parution	717,44 € HT
logo	90,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	164,05 €
Total TTC :	984,29 €

Fait à Montpellier, le 6 Février 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.